

Sommaire de l'examen de projet d'EDC : Projet Gahcho Kué

Description du projet	Projet de la mine de diamants Gahcho Kué
Parrain	Mountain Province Diamonds Inc.
Pays	Canada
Catégorie de projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	2435572 Ontario Inc. Mountain Province Diamonds Inc.
Description des biens d'équipement et/ou services	Diamants
Produit d'EDC	Financement avec recours limité
Date d'affichage sur le site Web d'EDC (jj-mm-aa)	16-01-2015
Date de la signature (jj-mm-aa)	02-04-2015

Catégorie du projet

Le projet Gahcho Kué est une coentreprise entre De Beers Canada Inc. (« De Beers ») et Mountain Province Diamonds Inc., qui y participent à hauteur de 51 % et de 49 %, respectivement. Il est situé sur le lac Kennady (Territoires du Nord-Ouest), à 300 km à l'est-nord-est de Yellowknife. À son achèvement, la mine comptera trois puits, où l'extraction se fera par des méthodes conventionnelles d'exploitation à ciel ouvert par camion et pelle mécanique, ainsi qu'une usine de concentration, un dépôt de débris de roche, une installation de confinement de kimberlite traitée, une centrale électrique, des camps miniers et une infrastructure auxiliaire. Par voie terrestre, le site n'est accessible aux camions qu'en hiver par la route de glace entre Tibbitt et Contwoyto, tandis que l'accès par voie aérienne est possible à longueur d'année. La durée de vie de la mine est estimée à 12 ans et la production est fondée sur une charge d'alimentation minimale de 3,0 Mt/année et un taux d'exploitation maximal de 39,2 Mt/année (minerai et débris confondus). Le projet a été classé dans la catégorie A. (Les définitions des catégories de projet se trouvent [ici](#); voir D3. *Divulgence d'information de nature environnementale et sociale*).

Résumé de l'examen d'EDC

EDC a examiné le projet conformément aux exigences de sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur. Les Services consultatifs environnementaux de la Société ont conclu que le projet a été conçu conformément aux exigences environnementales du pays d'accueil et aux Principes de l'Équateur. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné l'évaluation des incidences environnementales (EIE) du projet ainsi qu'un rapport de contrôle préalable indépendant.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Effet sur les collectivités et les populations autochtones : Le projet est situé sur des terres traditionnelles appartenant à des peuples Métis et des Premières Nations, notamment aux Dénés Lutsel K'e, aux Dénés de Yellowknife, aux Deninu K'ue, au gouvernement tlicho et à l'Alliance métis North Slave.

Mesures d'atténuation prévues : Selon le contrôle préalable d'EDC, le projet a entrepris une vaste consultation conformément aux normes de projet de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM). De plus, en juin 2013, les parrains et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont conclu un accord socio-économique sur les méthodes et procédures à appliquer dans le cadre de leur coopération pour maximiser les avantages du projet et réduire au minimum les effets socio-économiques négatifs. Si ce n'est pas déjà fait, les parrains sont également en voie de conclure, avec les Premières Nations et les Métis de la zone d'influence de l'exploitation, une entente sur les répercussions et les retombées qui portera notamment sur les redevances, le développement économique, la formation et les programmes sociaux.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les exploitations minières sont tenues de créer et de financer une agence de surveillance indépendante gérée conjointement par les Premières Nations, les Métis et les sociétés minières. Dans le cas de Gahcho Kué, cette agence porte le nom de *Ni Hadi Yati* (« le peuple surveillant la terre » en langue dogrib). Des procédures de griefs et de consultation sont prévues, notamment dans le cadre de l'entente sur les répercussions et les retombées, des systèmes de gestion sociale et d'investissement dans la collectivité associés au projet et de *Ni Hadi Yati*. Le projet a démontré son ferme engagement à l'égard de la surveillance et de la transparence, comme en témoigne la variété de permis et d'autorisations mis à disposition du public sur le site Web de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (OTEVM).

Zones d'eau douce : Le processus d'exploitation minière entraînera l'assèchement du lac Kennady. Les bassins hydrographiques de la région seront touchés pendant la vie de la mine, ce qui se traduira par des répercussions sur l'eau de surface, l'habitat aquatique et les populations de poisson.

Mesures d'atténuation prévues : Un plan de fermeture et de remise en état ainsi qu'une estimation des coûts ont été préparés, puis acceptés par l'OTEVM. Le plan, qui a été examiné dans le cadre du contrôle préalable d'EDC, est jumelé à un Programme de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique et a été élaboré selon le principe d'aucune perte nette d'habitat aquatique.

Faune : Gahcho Kué sera la quatrième mine de diamants de la région. Les effets cumulatifs sur la faune (tout particulièrement le caribou) ont été une source de préoccupation lors du processus de consultation avec les parties intéressées.

Mesures d'atténuation prévues : L'évaluation des effets cumulatifs et les programmes de surveillance de De Beers, présentés dans l'EIE, ont été jugés satisfaisants par l'OEREVM. De plus, les principaux permis sont assortis de conditions de surveillance continue des effets sur la région. En outre, on a prévu des exigences particulières, par exemple d'assurer la mise en place de programmes complets de surveillance des milieux aquatiques et de la faune, notamment par la participation aux démarches de surveillance du caribou chapeautées par le GTNO.



Documentation examinée

1. Projet Gahcho Kué – Énoncé des incidences environnementales. De Beers Canada (Golder), décembre 2010.
2. Projet Gahcho Kué – Énoncé des incidences environnementales – Sommaire en termes courants (en anglais, en français et en chippewyan).
3. Normes du projet Gahcho Kué, OEREVM, octobre 2007.
4. Accord socio-économique entre le GTNO et De Beers, juin 2013.
5. Plans de gestion environnementale, projet Gahcho Kué.
6. Permis d'utilisation des eaux de type A, projet Gahcho Kué.
7. Permis d'utilisation des terres de catégorie A, projet Gahcho Kué.
8. Politiques environnementales, De Beers Canada.
9. Exemples de commentaires recueillis lors de consultations et de réponses aux demandes de permis, échanges entre l'OEREVM, De Beers et divers groupes des Premières Nations.
10. Exemples de rapports d'inspection préparés par l'OTEVM et le GTNO.
11. Expertise externe du projet Gahcho Kué, préparée pour Natixis par SRK Consulting.

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des critères du pays d'accueil) :

- Aucune.